

Commune de SORT EN CHALOSSE
Compte rendu de séance du 9 avril 2025

Membres du Conseil Municipal : 15		En exercice : 15			
Présents : 11		Excusée : 4 / Abs : 0			
Date de la convocation : 20 février 2025					
P = présent, E = excusé, A = absent					
Pascal Bernadet	P	Claudine Bergue	P	Anne Marie Henry Martin	P
Sabine Labarbe	P	Christophe Camot	P	Hélène Hincelin	P
Christian Pierre	P	Jérôme Danhil	P	Nicolas Laurède	E
Vincent Marquet	P	Didier Descarpentries	E	Marie-Josée Lubet	E
Frédéric Antonini	E	Jean-Michel Dupouy	P	Graziella Pouysegu	P

Secrétaire de séance : Vincent Marquet.

Approbation du compte rendu du 26 février 2025 : le compte rendu de séance précédent est lu et approuvé à l'unanimité.

CFU 2024 :

Le CFU, compte financier unique, est un document unique produit conjointement par le maire et le comptable. Il est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Madame Sabine LABARBE présente le CFU au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés s'étant manifestés, monsieur le maire, n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier unique 2024 de la commune de Sort-en-Chalosse.

Affectation des résultats 2024 :

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice,

Considérant que le compte financier unique fait apparaître les résultats suivants (en €) :

- Un excédent de fonctionnement de :	98 813,50
- Un excédent reporté de :	1 215 777,76
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</i>	<i>1 314 591,26</i>
- Un excédent d'investissement de :	102 975,64
- Un déficit des restes à réaliser de :	-362 400,00
<i>Soit un besoin de financement de :</i>	<i>-259 424,36</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 :	1 314 591,26
Affectation complémentaire en réserve (1068)	259 424,36
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 055 166,36
Résultat d'investissement reporté (001)	102 975,64

Taux des taxes communales :

Vu le budget primitif 2025, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 301 363. Après avis de la commission des finances en date du 24 mars 2025, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales,

Commune de SORT EN CHALOSSE

Compte rendu de séance du 9 avril 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024, et fixe les taux 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation = 15,77 %
 - Foncier bâti = 36,20 %
 - Foncier non bâti = 72,85 %
- Pour un produit de 301 363.

Budget primitif 2025 :

Monsieur le maire présente les propositions nouvelles du budget primitif pour l'exercice comptable de l'année 2025 :

En €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 657 316,90	1 657 316,90
Investissement	1 086 000,00	1 086 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2025.

Rapport des commissions

RPI :

Madame Sabine Labarbe informe le conseil municipal qu'un agent périscolaire a démissionné le 8 avril dernier.

Une candidature a été reçue en maire, monsieur le maire et madame Sabine Labarbe vont recevoir la candidate.

Communication :

Monsieur Vincent Marquet présente au conseil municipal la version finale du nouveau site internet pour une ultime correction avant la mise en ligne. Les modifications souhaitées seront effectuées au plus vite.

Divers :

Monsieur le maire propose la reconduction des emplois jeunes saisonniers, sous une autre forme, avec la mise en place du dispositif « argent de poche ». Cette démarche offre la possibilité à des jeunes âgés de 14 à 18 ans d'effectuer de petits travaux de proximité en contrepartie d'une indemnisation, pendant les vacances scolaires. La CAF soutient les collectivités qui mettent en place ce dispositif.

L'Association des Maires de France lance un appel aux dons suite au séisme en Birmanie. Après discussion, la proposition est rejetée par le conseil municipal.

La séance est levée à 22H30